

Institut des Sœurs de Notre-Dame  
40, rue de Veeweyde  
B 1070 Bruxelles  
☎ +32 (0)2 521 04 41



## Bulletin d'information n°7 du mercredi 27 juin 2018

Ed. resp. : Françoise Hubert (fhubert@isnd.be)

Nos bulletins d'information sont consultables sur notre site.  
Vous pouvez également demander à recevoir une notification lors de leur publication et à chaque nouvel article mis en ligne.

La prise d'abonnement peut se faire sur la page d'accueil de notre site web  
<http://isnd.be/secondaire>

### Sommaire :

---

1. A vos agendas ..
2. Vente des livres
3. Réinscriptions
4. Procédure pour les recours
5. Copie(s) d'examen(s)
6. Archives
7. Réinscriptions 2018/2019
8. Les paiements à l'ISND
9. Contacter l'ISND

***Les informations relatives à la rentrée scolaire 2018/2019  
seront disponibles sur Thot dès le 22 août 2018***



## A vos agendas ...

---

26/06 - 14h/16h	Introduction des recours
27/06 - 13h/19h	Introduction des recours
28/06 - 9h/12h et 13h/15h	Introduction des recours
29/06	Délibérations de « recours » et communication des résultats via Thot à partir de 16h

	Les vacances d'été commencent le 1 <sup>er</sup> juillet 2018
--	---

04/09 - 9h/12h	Rentrée des élèves de 1 <sup>ère</sup> , 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> différenciée
05/09 - 8h30	Rentrée des 2C et 2S
05/09 - 9h30	Rentrée des 3èmes
05/09 - 10h	Rentrée des 4èmes
05/09 - 10h30	Rentrée des 5èmes
05/09 - 11h	Rentrée des 6èmes

## Vente des livres

---

04/09	16h - 17h	Vente des livres de 1 <sup>ère</sup>
05/09	13h - 14h	Vente des livres de 2 <sup>ème</sup>
05/09	14h - 15h30	Vente des livres de 3 <sup>ème</sup> et de 4 <sup>ème</sup>
05/09	15h30 - 16h30	Vente des livres de 5 <sup>ème</sup> et de 6 <sup>ème</sup>

## Réinscriptions 2018/2019

---

La réinscription de nos élèves pour l'année 2018/2019 se fera le 27 juin, en même temps que la remise du bulletin. ***Il est donc impératif que parents et élèves se présentent ensemble ce jour-là.***

Si vous avez encore des hésitations quant à l'option à choisir, merci de le signaler au titulaire, qui remettra alors la fiche d'inscription à la direction.

Nous nous tenons à votre disposition, avec le PMS, pour vous aider dans votre réflexion. La place de votre enfant est assurée jusqu'au 30 juin. Dès le 1<sup>er</sup> juillet, nous répondrons aux demandes d'élèves venant de l'extérieur.

# Introduction des recours

---

Les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur peuvent introduire un recours contre la décision du conseil de classe jusqu'au 28 juin à 15h. Ces recours ne peuvent pas concerner les décisions d'AOA (attestation de réussite) et les ajournements. Les demandes doivent être notifiées à la direction par écrit et être remises en mains propres à Mr de Beusscher contre accusé réception (réfectoire des élèves situé au 1<sup>er</sup> étage – les horaires sont précisés dans le point « à vos agendas »). Les demandes doivent indiquer clairement les arguments qui fondent le recours.

Les résultats des recours internes seront communiqués aux parents via Thot le vendredi 29 juin à partir de 16h. Un courrier postal suivra.

## ***Le recours externe***

Le recours externe répond à une procédure particulière. Il est impératif de la respecter.

Pour autant que la procédure interne de conciliation ait été menée, le recours externe doit être introduit par l'élève majeur ou par les parents de l'élève mineur, par envoi recommandé, dans les 10 jours (calendrier) qui suivent la notification de la décision, à l'adresse suivante :

Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire  
Service de la sanction des études  
Conseil de recours secondaire  
Bureau 1F140  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 Bruxelles

La lettre recommandée comprendra la motivation précise de la contestation, ainsi que toute pièce relative au seul élève concerné et de nature à éclairer le Conseil de recours. Copie des pièces délivrées par l'école au cours de la procédure interne sera jointe.

L'élève ou les parents adresseront au Chef d'établissement, le même jour et par envoi recommandé, une copie de leur lettre au Conseil de recours.

Décisions à l'encontre desquelles un recours est possible :

- Recours contre la décision de refus d'octroi du CEB,
- Recours contre la décision de refus d'octroi du CE1D,
- Recours contre la définition des formes et sections (à l'issue de la 2<sup>ème</sup> S),
- Recours contre la décision d'octroi d'une attestation C,
- Recours contre la décision d'octroi d'une attestation B.

Les décisions d'ajournement n'ouvrent pas le droit au recours externe.

# Copies d'examen(s)

---

L'élève ou les parents peuvent, sur **demande écrite adressée au Chef d'établissement**, obtenir, pour 25 cents la photocopie, copie de toute épreuve constituant le fondement de la décision du Conseil de classe.

## Les archives ...

---

**Le journal de classe, les notes de cours, les interrogations et travaux sont conservés par l'élève et ses parents sous leur responsabilité.** Ces documents peuvent à tout moment être demandés par les services d'inspection de la Fédération Wallonie Bruxelles. L'école se charge quant à elle de la conservation des questionnaires d'examens et des examens.

## Paievements à l'ISND

---

Dans l'optique de diminuer au maximum les mouvements d'argent liquide (pièces et billets), seules les cartes bancaires de débit (Maestro/Bancontact) permettront prochainement le paiement aux distributeurs de boissons installés à l'école. Le paiement par carte bancaire (Maestro/Bancontact) sans contact et sans code, sera aussi possible.

Pour la même raison, le paiement par carte est aussi prévu au réfectoire dans le courant du mois de mai. Dans un premier temps, l'argent liquide et les cartes cohabiteront mais, si l'expérience est concluante, dès la rentrée 2018/2019, seules les cartes bancaires (Maestro/Bancontact) permettront des achats au réfectoire aussi.

Nous vous invitons donc, le cas échéant, à munir votre enfant d'une carte bancaire, de préférence avec la fonctionnalité « sans contact », liée à un compte bancaire approvisionné en conséquence. La majorité des institutions bancaires propose des comptes « jeunes » gratuits ; probablement que la vôtre en fait autant. Veuillez néanmoins noter que les paiements par carte de crédit prépayée (Visa/Mastercard) ne seront pas acceptés.

Mireille Alter  
Econome

# Contacter l'ISND

Qui contacter ? Pourquoi ? Comment ? A quel moment ?			
<i>Types de questions</i>	<i>Personnes à contacter</i>	<i>Téléphones</i>	<i>Courriels</i>
	<b>Accueil</b>	02 521 04 41	
Organisation générale de l'école et 1 <sup>er</sup> degré	Directrice Mme Françoise Hubert	02 526 13 22	<a href="mailto:fhubert@isnd.be">fhubert@isnd.be</a>
Organisation générale de l'école et 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> degrés	Directeur adjoint Mr Pierre Tahon	02 526 13 20 0492 73 09 91	<a href="mailto:ptahon@isnd.be">ptahon@isnd.be</a>
Demande de RDV avec la direction	Secrétaire de direction Mr Benoît Buchau	02 526 13 21 (8h - 16h)	<a href="mailto:bbuchau@isnd.be">bbuchau@isnd.be</a>
Demande de documents administratifs concernant les élèves	Secrétariat des élèves - Mme Régine Bataille - Mme Nathalie Van Haelen - Mme Laïla Achak	02 526 12 93 02 526 12 90  (9h - 12 et 13h30 - 15h30)	<a href="mailto:rschoer@isnd.be">rschoer@isnd.be</a> <a href="mailto:nvanhaelen@isnd.be">nvanhaelen@isnd.be</a>  <a href="mailto:lachak@isnd.be">lachak@isnd.be</a>
Frais scolaires, paiements divers	Economat Mme Mireille Alter	02 526 13 26 (9h - 12h et 13h30 - 15h30)	<a href="mailto:malter@isnd.be">malter@isnd.be</a>
Questions disciplinaires	Conseiller Principal d'Education Mr Etienne De Beusscher	02 526 13 27	<a href="mailto:edebeusscher@isnd.be">edebeusscher@isnd.be</a>
Encadrement des élèves de la 1 <sup>ère</sup> à la 3 <sup>ème</sup> année (hors cours)	<b>Educateur 1ères et 2èmes</b> Mr Xavier De Roover <b>Educatrice 3èmes et 2èmes S</b> Mme Isabelle De Wolf	0490 42 91 59  0495 73 24 37	<a href="mailto:xderoover@isnd.be">xderoover@isnd.be</a>  <a href="mailto:idewolf@isnd.be">idewolf@isnd.be</a>
Encadrement des élèves de 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup>	Mr Charles Montluc	0494 90 51 33	<a href="mailto:cmontluc@isnd.be">cmontluc@isnd.be</a>
Gestion des absences + encadrement des élèves de 6 <sup>ème</sup>	Mme Elisabeth Inchusta	02 526 12 98 (9h15 - 15h)	<a href="mailto:absences@isnd.be">absences@isnd.be</a>
Bibliothèque	Mr Christian Schoenaers	0496 55 68 16	<a href="mailto:cschoenaers@isnd.be">cschoenaers@isnd.be</a>
Procure : livres scolaires, casiers, ...	- Mme Cynthia Van Donghen - Mr Jacques Lambert - Mr Eric Vanardennen	02 526 12 92 (8h - 8h15 et 16h15 - 17h30)	<a href="mailto:cvandonghen@isnd.be">cvandonghen@isnd.be</a>  <a href="mailto:jlambert@isnd.be">jlambert@isnd.be</a> <a href="mailto:evanardennen@isnd.be">evanardennen@isnd.be</a>
Orientation scolaire	L'équipe PMS	02 541 81 38	<a href="mailto:cpmsc@opsj.be">cpmsc@opsj.be</a>